

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

N° 116 Janvier 2006

## PLAN de DÉPLACEMENTS de PARIS

L'Hôtel de Ville donne à son plan de déplacements quatre objectifs : la lutte contre la pollution, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la qualité de la vie et la vitalité économique de la Ville.

En assignant la priorité à la qualité de l'air, la Municipalité veut justifier sa politique anti-voitures.

L'objectif fondamental, non exprimé par l'Hôtel de Ville, devrait être pourtant l'amélioration, en termes de durée, de confort et de sécurité, des déplacements de tous les acteurs de la vie parisienne qu'ils soient Parisiens ou Franciliens. Le problème des déplacements n'est pas seulement, en effet, un problème parisien, mais aussi un problème francilien, car la majorité des voitures qui roulent dans Paris provient de la banlieue.

Il faut donc **pour l'ensemble de la région** :

- améliorer les lignes et les matériels du Réseau Express Régional,
- prolonger les lignes de métro, construire des parkings à proximité des terminus,
- relier ces terminus par un métro périphérique.

Mais aussi, **pour les Parisiens** :

- augmenter la fréquence et la régularité des transports en commun,
- réduire fortement le stationnement en surface pour permettre à tous les moyens de transport de coexister et pour fluidifier la circulation,
- construire des parkings souterrains ou en silo pour les Parisiens et leurs visiteurs,
- améliorer la circulation des piétons, grâce à des trottoirs dégagés et élargis,
- réorganiser le stationnement pour les livraisons, pour les déposes minute, pour les professionnels, ...
- créer des voies de bus réservées, surveillées par caméra automatique embarquée,
- augmenter le nombre de taxis.

Enfin, **pour le 16<sup>e</sup> arrondissement** :

- créer de nouvelles lignes de petits bus de desserte de quartier, qui pourraient aussi régler les problèmes de conduite scolaire...

Donnez votre opinion sur le plan de déplacements de Paris grâce au site de la mairie (<http://www.paris.fr>) ou en renvoyant le questionnaire à disposition du public dans le hall de la mairie du 16<sup>e</sup>.

Claude Muyard

## Bonne Année à Tous

Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; [clmuyard@hotmail.com](mailto:clmuyard@hotmail.com)

Cotisation annuelle adhérent : 16 €



## INSCRIPTIONS À L'INVENTAIRE

le patrimoine du 16<sup>e</sup> – suite et fin

Nous terminons par cette lettre la liste des monuments inscrits à l'inventaire et nous commencerons dans la lettre d'avril la liste des monuments protégés par la Ville de Paris (PVP).

### JARDIN FLEURISTE MUNICIPAL



3, avenue de la Porte-d'Auteuil

Encore appelé « Serres d'Auteuil », un des plus jolis et intéressants jardins de Paris, devenu lieu d'exposition et musée.

Il fut créé en 1895-1898, sur l'emplacement de l'ancien jardin botanique de Louis XV par Jean-Camille Formigé, architecte en Chef des Promenades et Jardins de la Ville de Paris.

Il remplaçait l'ancien Fleuriste de la Muette devenu insuffisant pour les besoins de la capitale. Aujourd'hui, d'une superficie de trois hectares, il ne conserve que les plantes d'intérieur.

Son magnifique ensemble de serres possède une majestueuse entrée d'honneur dont la grille est ornée de quatre statues de pierre provenant du Pavillon de Madame à Versailles.

Deux rampes arrondies ornées de 14 mascarons attribués à Rodin

permettent de descendre vers le parterre central au fond duquel une fontaine s'orne d'une Bacchanale de Jules Dalou (1891), installée en 1897.

Plusieurs serres sont ouvertes au public dont une serre-musée au fond du jardin, où l'on peut surtout admirer une rare collection d'orchidées dont les plus anciennes remontent à la création du Fleuriste en 1855.

### MÉTROPOLITAIN, STATIONS VICTOR HUGO & ÉGLISE D'AUTEUIL

Inaugurés respectivement en 1902 et en 1913, ces accès ont été dessinés en 1900 par Guimard pour la Compagnie Générale du Métropolitain.

Ils sont situés sur la ligne 10 du métro et sur une section de la ligne 2. L'arrêté d'inscription porte sur l'ensemble des réalisations Guimard pour le métro.



### PAVILLON

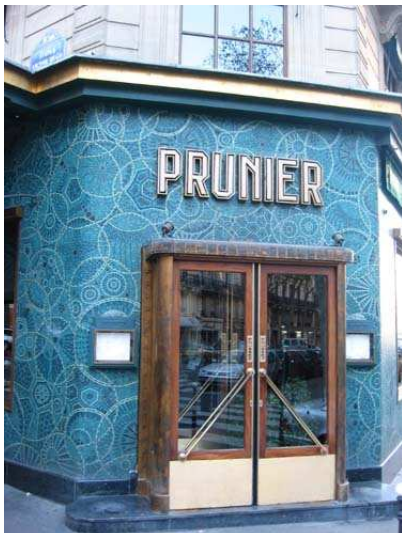
12, avenue des Tilleuls

Propriété privée, construit en 1773, ce pavillon fait partie de la Villa Montmorency acquise par Madame de Boufflers, maîtresse du Prince de Conti.

Sur ce terrain d'une dizaine d'hectares, qui serait délimité aujourd'hui par les rues d'Auteuil, La Fontaine, Raffet, et le boulevard de Montmorency, Madame de Boufflers se fit aménager un parc à l'anglaise, abondamment pourvu de « fabriques » de jardin.

Ce pavillon orné d'un portique à colonnes ioniques en treillage, et restauré en 1981 passe pour être une des plus anciennes fabriques du parc Boufflers.

L'ensemble du domaine racheté en 1922 par la Duchesse de Montmorency, fut vendu en 1852 à Emile Péreire qui fit passer son chemin de fer en bordure du parc et lotit le reste.



### RESTAURANT PRUNIER

16, avenue Victor Hugo - 1, rue de Traktir

Conçu à l'origine comme un bar de dégustation pour la mer, le restaurant-bar Prunier est construit en 1925 par Hippolyte Boileau, l'architecte de l'Hôtel Lutétia avec la collaboration du dessinateur Léon Carrière.

C'est une petite merveille de décoration « Art-Déco », en marqueterie de marbre noir, bleu et or, pâte de verre et onyx, sur le thème de la mer et de ses micro-organismes.

La façade en mosaïque aux tons verts, est d'Auguste Labouret et du céramiste Paul Binet, le pavage du sol en pâte de verre de Briare.

La décoration du bar en bois sculpté et doré à la feuille est signée Gaston Le Bourgeois. Le premier étage, moderne, a été dessiné à l'identique.

Fermé depuis 1988, le célèbre restaurant a réouvert ses portes en 1994 après avoir été réhabilité par l'architecte Boucharlat.

## COORDINATION pour la SAUVEGARDE du BOIS de BOULOGNE ... et de ses Abords...

Dans notre numéro précédent nous vous entretenions des sujets qui vont constituer notre agenda 2006.

Il s'en inscrit un nouveau qui est le projet d'agrandissement de Jean-Bouin, que nous évoquons page 12.

Jean-Bouin n'est certes pas dans le Bois, mais notre **Coordination** a vu sa compétence étendue également, « aux abords du Bois »

En élargissant son champ d'action, la Coordination voit de nouvelles associations la rejoindre, ce qui renforce son audience face aux autorités publiques avec lesquelles elle peut mieux dialoguer.

En effet, tout récemment, lors d'un contact à l'Hôtel de Ville, nous avons obtenu un accord de principe pour participer au Conseil Consultatif qui va se mettre en place pour la gestion du Bois de Boulogne en début de 2006. Il réunira les municipalités riveraines, des experts et des associations.

A cette occasion, nous avons appris qu'un « schéma directeur d'aménagement du Bois » était en préparation et nous serait soumis dans le cadre de ce Conseil Consultatif.

La **Coordination** améliore ainsi, jour après jour, sa représentativité auprès des administrations et des élus municipaux ou nationaux.

## COMPTE-RENDU DE MANDAT DU MAIRE DE PARIS

Bertrand Delanoë s'est rendu dans les 20 arrondissements de Paris pour rendre compte de la politique menée par la majorité municipale et répondre aux questions des Parisiens.

Le Maire a repris les thèmes développés dans le texte disponible dans les mairies d'arrondissement et sur le site de l'Hôtel de Ville : <http://www.paris.fr/portail/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=13743>

XVI<sup>e</sup> Demain a assisté à cette réunion publique et a posé deux questions au Maire :

« Après l'échec de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques, nous souhaitons connaître les aménagements que votre municipalité va néanmoins poursuivre.

« En outre, pouvez-vous nous indiquer ce que la Fédération Française de Tennis envisage pour l'aménagement d'un court couvert au stade de Roland-Garros. »

« Votre municipalité est hostile à la création de parkings pour limiter la circulation automobile, donc la pollution atmosphérique. Nous pensons, au contraire, que la création de vastes parkings, souterrains ou en silo, pourrait libérer la chaussée de nombreuses voitures ventouses, fluidifier la circulation et réduire la pollution atmosphérique et sonore. »

(vifs applaudissements de la salle pour ces deux questions)

Nous n'avons obtenu aucune réponse à nos questions !

## PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique qui s'est terminée le 13 juillet dernier a donné lieu à près de 9 800 observations représentant 1 500 pages de registres. Le quart des observations est hors sujet. 4 200 remarques concernent des sites précis, notamment les aménagements de Beaugrenelle, Rungis, Rive gauche, et la gare d'Auteuil où il n'y a pas de projet, et des thèmes comme la protection patrimoniale ou les espaces verts.

Le rapport du commissaire enquêteur serait diffusé aux élus vers la mi-janvier. Il semblerait qu'un avis favorable soit émis, avec des recommandations. Le vote au Conseil de Paris interviendrait vers mai 2006. Il est possible que des amendements soient votés en séance. Le préfet disposera d'un mois et demi pour se prononcer. L'entrée en vigueur du PLU est donc prévue pour Septembre 2006. Le PLU devra obligatoirement être mis ultérieurement en conformité avec le futur SDRIF (Schéma Directeur d'Île-de-France). Si le PLU est incompatible avec le SDRIF, la commune devra le réviser.

Rappelons que dans l'attente, c'est le POS qui reste en vigueur.

## UN PROJET EN COURS DE CONSTRUCTION : « LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ».

Dans le cadre des activités proposées par La Maison de l'Architecture de l'Île de France <sup>(1)</sup>, nous avons effectué la visite de cette Cité qui, accueillie aujourd'hui provisoirement au Palais de la Porte Dorée, va s'installer entre 2006 et 2007 dans l'aile Nord du Palais de Chaillot.



Cette visite était une occasion de se remémorer la structure actuelle du Palais, après sa construction dans les années trente à partir du Palais du Trocadéro. Étonnant de voir, ou revoir, le doublement de l'aile que nous connaissons aujourd'hui, composée de l'aile d'origine du Palais du Trocadéro et d'un complément construit en 1930 ! De l'« ancien » et du « moderne » dans les soubassements et les superstructures du Palais de Chaillot qui laissent plein de possibilités pour créer un nouvel espace-musée !

Quel est l'objet de cette Cité ? Il s'agit de sensibiliser aux enjeux de la ville les habitants en les éduquant (mot difficile : sommes-nous prêts à être éduqués ?) avec un musée d'histoire de l'architecture, en promouvant l'architecture contemporaine (ne sommes-nous pas rétifs à autre chose que notre panorama parisien classique ?) et en échangeant sur tout cela dans un lieu de rencontres et de débats.

Il est prévu trois niveaux :

Au premier niveau (et partiellement au sous-sol) : des galeries d'expositions temporaires consacrées à l'architecture française et internationale, un auditorium, une galerie d'actualité (ouverture décembre 2006) et une salle de conférences.

Au deuxième niveau : la galerie des moulages qui constitue une initiation à l'architecture médiévale et de la Renaissance à travers des édifices du patrimoine français (février 2007), une bibliothèque d'architecture contemporaine sur 1.700 m<sup>2</sup> destinées aux professionnels, aux étudiants et aux chercheurs avec 45.000 ouvrages consultables (février 2007) et un important fonds audiovisuel et multimédia.

Au troisième niveau (février 2007) : une galerie de peintures murales, copies de peintures murales médiévales et renaissance déployées selon une nouvelle muséographie.

Une galerie d'architecture moderne et contemporaine consacrée à l'architecture des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles avec, en point fort, la retranscription à l'échelle d'un appartement de Le Corbusier à la Cité Radieuse de Marseille. Et dans les anciens appartements du Palais de Chaillot, des espaces d'accueil et de partenariat dotés de terrasses panoramiques exceptionnelles, par exemple une vue tout à fait originale sur la Seine vers l'amont, le pont Alexandre Trois, le Louvre et Notre-dame et, en face, une belle vue du nouveau Musée des Arts Premiers.

Bref un ensemble sur notre arrondissement tout à fait intéressant à la fois pour chaque personne qui pense que cet art de l'architecture et ses outils sont incontournables pour mieux comprendre notre environnement et pour tous les groupes et les associations qui s'intéressent à l'environnement et à ceux qui le construisent.

## CONCERTATION AUTOUR DU STADE DU PARC DES PRINCES

A l'occasion de la réunion du 6 décembre 2005 tenue à l'Hôtel de Ville et organisée par le maire adjoint en charge des sports, nous avons appris qu'afin d'améliorer la sécurité et de lutter contre le hooliganisme, Pierre-Christophe Baguet, député de Boulogne, a fait voter par le Parlement un amendement « ... autorisant le Préfet à prononcer une mesure d'interdiction de stade à l'encontre des individus dont le comportement a constitué une menace répétée à l'occasion de manifestations sportives ... ».

Par ailleurs, il nous a été précisé que le samedi 17 juin 2006 aurait lieu un concert « Robbie Williams ». Rappelons que la charte prévoit au maximum trois concerts par an.

De plus, signalons que la coupe du monde de rugby se déroulera en France à l'automne 2007. A cette occasion, cinq matches seront joués au stade du Parc des Princes qui accueillera également un centre de presse.

<sup>1</sup> **Les Récollets**, 148, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris tél : 01 53 26 10 70 [contact@maisonarchitecture-idf.org](mailto:contact@maisonarchitecture-idf.org), [www.maisonarchitecture-idf.org](http://www.maisonarchitecture-idf.org) pour ceux de XVI<sup>e</sup> DEMAIN qui s'intéressent à l'architecture, son évolution et son rôle dans tout le développement urbain.

## SANTÉ ET POLLUTION.

### Où en est-on ?

On sait que la qualité de l'air en Île-de-France s'améliore globalement, grâce à la mise en œuvre des directives européennes et des règlements ayant obligé les industriels à diminuer les rejets ou à réaliser des avancées technologiques, telles que les pots catalytiques et l'essence sans plomb.

Mais ce qu'on lit ou entend par ailleurs ne peut pas vraiment nous rassurer.

Si le dioxyde de soufre et le monoxyde de carbone sont en baisse constante, le dioxyde d'azote se trouve toujours au dessus de la valeur limite légale, de même que les particules fines. Quant à l'ozone qui est un gaz extrêmement dangereux, il est en augmentation continue.

De récentes mesures effectuées par Airparif en bordure de grandes artères parisiennes, notamment à la Porte d'Auteuil, ont montré que l'air en bordure de ces voies contient des polluants dans des proportions dépassant très largement les valeurs limites et donc nocives pour les riverains. Nous respirons, selon l'expression utilisée par le directeur d'Airparif pour qualifier l'air parisien, une « soupe polluante » dont on ne mesure que quelques composants qui servent d'indicateurs. Il reste beaucoup de polluants inconnus.

Ce qui est avéré, c'est que la pollution tue. Cela a été rappelé lors d'un débat public organisé par la mairie de Paris à l'Institut Pasteur : 350 décès supplémentaires par an en Île-de-France, 350 000 décès prématurés par an en Union européenne. De récentes études ont permis de mesurer l'impact de la pollution sur la santé respiratoire des enfants. L'exposition chronique des moins de trois ans à la pollution de fond augmente le nombre d'asthmatiques et les bronchites aiguës.



Le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) prévoit qu'en 2010, on atteigne en Île-de-France une qualité de l'air conforme aux normes européennes. Mais il apparaît aussi que ces normes européennes qui servent de références ne sont pas assez sévères. Seront-elles d'ailleurs encore pertinentes à l'horizon fixé de 2010 avec une circulation automobile qui est bien partie pour continuer à augmenter ? Le PPA manquerait-il d'ambition ?

L'union Île-de-France Environnement qui regroupe 350 associations sur les huit départements franciliens a exprimé ses réserves sur le PPA : « Les valeurs limites légales pour le dioxyde d'azote, le benzène et les particules fines sont dépassés en situation de fond. En 2010, grâce à une amélioration escomptée du fonctionnement des moteurs et une diminution de la circulation, les taux de ces polluants seront théoriquement réduits de 32%. Or il faudrait les diminuer de 40%, (pour respecter les normes). Le projet de PPA ambitionne de faire gagner les 8% qui manquent. Le peut-il avec les mesures qu'il propose ? Les projections faites par Airparif le montrent, mais cela dépendra beaucoup des conditions météorologiques. On s'en remet au vent et à la température. Les mesures proposées sont donc insuffisantes ».

IDFE a donc proposé des mesures complémentaires. Citons en trois à titre d'exemple :

- inciter toutes les flottes publiques Poste, municipalités, Préfecture de Police, Assistance Publique, etc., à s'équiper progressivement en véhicules propres, avec un calendrier financièrement soutenable,
- encourager les immeubles collectifs, à se brancher sur le chauffage urbain, éventuellement par des mesures financières,
- électrifier les lignes SNCF qui ne le sont pas encore.

Pour en savoir plus, consulter les sites Internet : [www.ile-de-france.drire.gouv.fr/extranet\\_ppa](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/extranet_ppa)  
[www.airparif.asso.fr](http://www.airparif.asso.fr)

### CALENDRIER des MATCHES au PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 14 janvier	PSG / Troyes	Samedi 4 février	PSG / Saint-Etienne	Samedi 18 février	PSG / Le Mans
Samedi 4 mars	PSG / Marseille	Samedi 18 mars	PSG / Auxerre	Samedi 1 <sup>er</sup> avril	PSG / Bordeaux

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 47 43 72 84)

## LE T M S (TRAMWAY MARÉCHAUX SUD) ARRIVE EN 2006, mais pourquoi un tramway autour de Paris ?

### Le concept :

Cette question agite le petit monde des politiques et des urbanistes parisiens. Nous ne nous immiscerons pas dans ce débat éminemment politique.

Bien sûr, pour éviter l'afflux des voitures des banlieusards venant quotidiennement travailler à Paris, prolonger les lignes du métro loin en banlieue aurait pu être le bon choix ; mais ce ne sont pas les mêmes autorités qui décident et l'ampleur des financements n'est pas le même. Restons donc sur le plan de l'urbanisme.

La première question est pourquoi ne pas renforcer le PC en lui organisant simplement un site propre ? Des



expériences ont été faites consistant à augmenter fortement le nombre de bus. Des trains de bus se sont alors formés et des blocages sont survenus. La capacité d'un bus est en cause. Une rame de tramway représente trois fois sa capacité, sans parler du confort et de la régularité de ce dernier. Le PC transporte actuellement 70 000 passagers par jour, le tramway est destiné à en transporter 100 000.

La deuxième question est de savoir pourquoi ne pas utiliser la voie ferrée existante de petite ceinture ; ce qui est techniquement possible. Cette variante coûterait 100 M€ de plus que la solution Maréchaux, nous dit-on. Mais surtout les responsables ont estimé que les accès piétonniers

n'étaient pas satisfaisants.

En effet, la Ville a la volonté de « recoudre » la ville à sa banlieue. Elle veut effacer la coupure urbaine des Maréchaux et même du périphérique, comme l'enceinte de Philippe Auguste a disparu et comme celle des fermiers généraux à son tour s'est effacée.

La création du tramway va permettre une requalification urbaine sur une largeur de 500 mètres et, ponctuellement, à certaines portes de Paris avec la couverture partielle du Périphérique, le lancement de grandes opérations de construction de logements sociaux et d'équipements divers.

La Ville souhaite ainsi faciliter les liaisons piétonnières entre Paris et la proche banlieue par toutes sortes d'aménités que les travaux du tramway vont autoriser. Cependant la question du report modal, c'est-à-dire savoir combien d'automobilistes vont abandonner leur voiture au profit du tramway, reste posée. Si ce report n'atteint pas 25 %, les embouteillages sur les maréchaux amputés de deux files de circulation ne feront que croître. Or on sait qu'un bon report se situe entre 5 et 10 % !!!

### La description technique :

Le projet relie le pont du Garigliano à la porte d'Ivry. Le territoire qui sera desservi, sur 500 mètres de part et d'autre de la ligne, compte 160 000 habitants et 88 000 emplois. Ce tramway pourra transporter 100.000 voyageurs par jour, avec 21 rames pouvant transporter chacune 300 passagers. Dans cette première tranche, il parcourra 7,9 Km et comprendra 17 stations.

Son coût est de 214 M€ dont 45 correspondent à la « requalification urbaine » des boulevards : trottoirs, mobilier urbain, éclairage auquel s'ajoute 60 M€ pour le matériel roulant. Un millier d'arbres sera planté pour remplacer les 400 sujets qu'il a fallu abattre.

La circulation automobile se fera sur deux fois deux voies. Les parkings complémentaires ont été calculés en tenant compte d'un certain nombre de voitures ventouses stationnant sur les anciens boulevards. L'éclairage sera blanc, et non pas couleur sodium habituelle, pour valoriser arbres et gazon, les arbres étant eux-mêmes éclairés.

Plusieurs nouveautés intéressantes : pour traiter les principaux carrefours, ceux-ci ont été équipés en une seule nuit avec des plates-formes préfabriquées en usine comprenant la chaussée et les rails.

Le gazon qui est planté entre les rails sur 36 000 m<sup>2</sup> est équipé d'un système d'arrosage automatique télécommandé, il peut aussi se déclencher à une certaine température ambiante.

Les arbres sont équipés, à leur pied, de grilles parisiennes, améliorées - pour permettre un nettoyage plus facile par aspiration - par la pose d'un fin grillage sous la plaque, celle-ci étant découpée en quatre parties pour en faciliter le levage pour de gros nettoyages.

Le mobilier des trottoirs (bancs, poubelles, etc.) reprendra là aussi le mobilier traditionnel parisien en fer. Dans les stations, un grand choix d'arbres à fleurs est prévu.

Au cours de l'enquête publique sur le projet, l'essentiel des critiques a porté sur le principe même du tramway, très peu de remarques ont été faites sur son aménagement.

Le dépôt situé avenue de la porte Balard, sur un terrain appartenant à la ville, pourra recevoir les 21 rames nécessaires. On y fera l'entretien courant, le gros entretien étant de la responsabilité du constructeur. La rame Citadis d'Alstom n° 301 reçue depuis peu, commence ses premiers essais. Composée de sept éléments, elle peut emporter 78 voyageurs assis et 222 voyageurs debout. Elle roulera à 20 Km/h. Elle est sobrement décorée et paraît très aérée.

Fin 2006, le T3 sera inauguré. Si vous voulez en savoir plus, consultez le site [www.tramway.paris.fr](http://www.tramway.paris.fr).

Quant à la prolongation du tramway dans le 16<sup>e</sup>, faute du financement qui aurait été engagé pour les Jeux Olympiques, elle est pour l'instant reportée. Mais la logique de cette ligne est qu'elle se substitue au PC et qu'elle atteigne, un jour, la porte de la Chapelle par l'ouest !

Nous aurons l'occasion de donner notre avis, puisque cette extension va faire l'objet, en janvier, d'un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public, relayé par la Commission Particulière du Débat Public.

## AMÉNAGER PARIS

### Une exposition au Pavillon de l'Arsenal

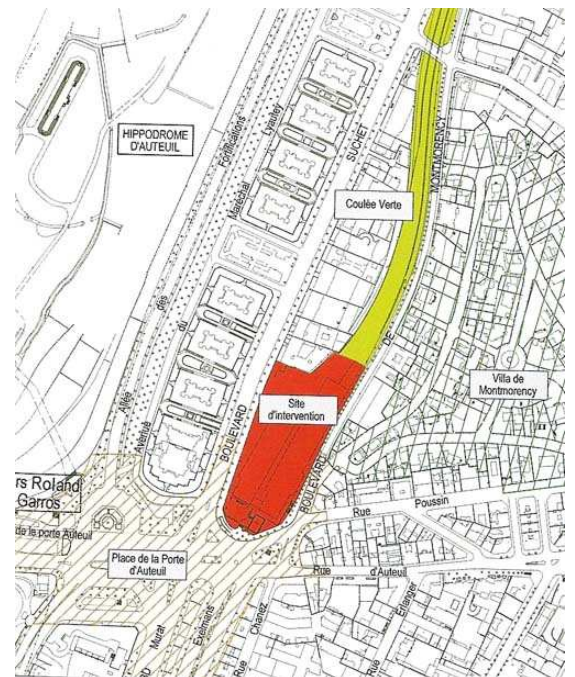
La municipalité veut répondre aux aspirations parfois contradictoires des habitants concernant l'avenir de Paris et concilier la préservation d'un patrimoine exceptionnel avec les actions indispensables pour développer l'activité. La municipalité a donc décidé depuis quelques années de :

- relancer l'aménagement et la construction dans plusieurs quartiers pour améliorer le cadre de vie,
- développer la création de logements,
- promouvoir la création d'emplois et le rayonnement de la capitale,
- réduire les inégalités territoriales et les poches d'habitat indigne.

Pour cela, 37 opérations ont été définies concernant près de 10% du territoire de Paris (940 hectares) dont les deux tiers sont déjà en route, cette dynamique s'inscrivant dans la révision du PLU qui dessine le visage de Paris à l'horizon des vingt prochaines années.

L'exposition s'articule autour de quatre thèmes :

- Réhabiliter la couronne : aménagements prévus des deux côtés du périphérique autour des Portes situées principalement dans le Nord et l'Est parisien ; la couverture du périphérique dans trois sites d'accès à la capitale : les portes des Lilas, de Montreuil, de Vanves.
- Investir les enclaves : concernant notamment Paris Rive Gauche dans le 13<sup>e</sup>, les Batignolles et pour le 16<sup>e</sup> « la gare d'Auteuil et la coulée verte » qui n'est encore qu'à l'état de projet !
- Continuer les faubourgs : rénovation en respectant autant que faire se peut, le caractère des vieux quartiers essentiellement dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.
- Réparer la ville de l'après-guerre concernant, entre autres, l'opération majeure des Halles et, plus près de nous, celle prévue de Beaugrenelle.



L'exposition montre, au moyen d'un panneau par projet, des plans et des maquettes, comment se fait aujourd'hui l'aménagement urbain parisien et les réalisations architecturales en projet dans les différents quartiers.

Nous invitons nos adhérents à aller visiter cette exposition, qui se tient jusqu'à fin janvier, au Pavillon de l'Arsenal 21 boulevard Morland Paris 4<sup>e</sup> (Métro Sully-Morland), du mardi au vendredi de 14h à 18h30. Entrée gratuite.

## CONSEILS de QUARTIER de L'AUTOMNE 2005

### Auteuil-Sud

28 septembre 2005

**Aménagement de la place Claude François :** Pour rendre cette place plus jolie et agréable, le Conseil de Quartier émet le vœu que la Ville de Paris y aménage un espace vert complété par quelques places de stationnement résidentiel.

**Bâtiment situé 30 rue Claude Terrasse et fermé depuis des années :** Ce bâtiment, une ancienne maison de campagne n'ayant pas bénéficié de protection patrimoniale, est actuellement en cours de démolition. La Société Financière Acanthe qui en est propriétaire a obtenu en décembre 2002 un permis de construire un immeuble de sept étages. En revanche, une ancienne ferme située au n° 32 a été retenue pour être inscrite comme bâtiment protégé dans le cadre du PLU.

**Projet de tramway dans le 16<sup>e</sup> arrondissement :** La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé que la concertation sur l'extension du tramway T3 débiterait fin janvier et se déroulerait sur une période de trois mois. Le Conseil régional d'Île-de-France n'envisage pas d'aide financière et l'adjoint aux transports, D. Baupin assure que ce n'est plus prioritaire !

**Projet Varize :** La COGEDIM a signé avec les Petites Sœurs des Pauvres une promesse d'achat sous réserve de délivrance du permis de construire. Il avait été évoqué l'implantation d'une crèche mais celle-ci devrait plutôt être située dans l'ensemble immobilier prévu Porte d'Auteuil.

A ce propos, le 1<sup>er</sup> adjoint G. Leban signale qu'une réunion consacrée au devenir immobilier de la porte d'Auteuil se tiendra bientôt. Y seront désignés les architectes qui présenteront à cette occasion des projets de construction sur ce terrain.

**Plan de circulation autour du Parc des Princes :** Publication au BOM de la Ville de Paris d'un arrêté qui prévoit, à compter du 19 décembre 2005,

- la mise en sens unique de la rue Nungesser et Coli, depuis l'avenue de la porte Molitor jusqu'à la rue Claude Farrère,
- la mise en double sens de la rue Claude Farrère

### Auteuil-Nord

5 octobre 2005

**Stationnement des deux-roues au carrefour Sand-Mozart-Heine :** Une douzaine de vélos et de motos stationnent régulièrement sur les trottoirs, voire sont accrochés aux barrières. Trois emplacements sont prévus avenue Mozart, aux 96, 63 et 44. Une demande de surveillance est demandée au commissariat.

**Pose d'un ralentisseur à l'entrée de l'avenue Boudon :** G. Leban rappelle que la surveillance des traversées est systématique aux heures scolaires, mais qu'on envisagera un aménagement à l'entrée de l'avenue, en 2007, en fonction des priorités.

**Embouteillages, avenue Mozart, occasionnés par la RATP :** Plusieurs bus stationnent tous les matins dans la voie réservée à la circulation des bus dans l'attente de postiers. Cette solution dans l'avenue Mozart, étudiée avec la RATP et la Préfecture semblait la moins pénalisante pour la circulation dans les rues du quartier, la rue Singer étant trop étroite pour accueillir les bus. On demandera que les postiers soient maintenant dans l'attente des bus et non l'inverse.



**Terrains RFF de la Porte d'Auteuil :** Un marché d'étude sur une emprise foncière de 1,5 hectare de l'ancienne gare d'Auteuil aurait été lancé par la Ville. L'architecte n'a pas été désigné. Aujourd'hui, selon la décision du Conseil d'Etat, ce terrain est inconstructible. Dans le projet de PLU, non encore voté, 50 % de logements sociaux sont prévus.

**Travaux chauffage urbain devant le « Panier des Gourmets » :** Il n'est pas possible de cacher le muret par une jardinière, Parcs et Jardins se refusant à en installer. Elles sont difficiles à entretenir, car elles deviennent des dépotoirs.

**Accès au jardin du Ranelagh, au niveau du 23 bd Beauséjour :** Ce passage et son entretien relève de RFF (Réseau Ferré de France), qui est régulièrement saisi.

**Ensemble fleuri sur le terre-plein Verderet – Chardon-Lagache :** L'étude a été suspendue par défaillance des moyens humains ; reprise prochaine de l'étude.

**Présentation des projets d'aménagement de voirie en Conseil de quartier :** G. Leban déclare y être favorable, à condition qu'il en soit lui-même avisé par la Mairie de Paris ! Au sujet de la demande de bilan pour tout aménagement, il ajoute que tout aménagement est provisoire et qu'on peut revenir sur les aménagements aberrants.

**Horloge place Jean-Lorrain :** Elle sera installée à l'emplacement actuel.

**Plan de Déplacement pour Paris :** des groupes de travail organisés avec des membres des conseils de quartier seront constitués pour établir, vers janvier, un diagnostic.

### Muette-Sud

7 novembre 2005

**Aménagement de la rue Lekain :** l'élargissement des trottoirs conduit à supprimer 17 places de stationnement de même que tout le stationnement rue de l'Annonciation. Le Maire ne veut pas soutenir le projet tant qu'il n'y aura pas de parkings de substitution.



**Réverbères de la rue de l'Annonciation**, entre les rues Lekain et Raynaud : les rues piétonnes sont dotées d'un éclairage d'ambiance, celles ouvertes à la circulation d'un éclairage plus efficace.

**Place de Passy, fréquentation, hygiène et entretien :**

Des opérations conjointes entre la police et les services de la propreté ont été organisées.

Les bancs et les jardinières ont été enlevés. 17 motos stationnent maintenant à la place des jardinières.

Les personnes indésirables, déplacées, reviennent rapidement. La police n'a aucun moyen coercitif tant qu'ils ne commettent aucune infraction.

Au printemps, avec l'autorisation de l'Hôtel de Ville, le restaurateur pourra étendre sa terrasse et englober le banc en pierre.



**Prospectus déposés sur les pare-brises** et qui jonchent, ensuite, les caniveaux : il n'est pas interdit de déposer des prospectus. Il est interdit, par contre, aux automobilistes de les jeter sous peine de verbalisation !

**Déjections canines, application des amendes et nettoyage des trottoirs :** Sur le 16<sup>e</sup>, 744 PV ont été émis en 2004, dont 367 à des propriétaires de chiens ; 907 en 2005, dont 354 pour les chiens. On constate un changement d'attitude des propriétaires qui ramassent de plus en plus les déjections. Le nettoyage par moto a été supprimé, car trop coûteux. Les 130 Km de voies du 16<sup>e</sup> sont en général lavées une fois par semaine (certaines voies plus vulnérables sont lavées plus fréquemment, d'autres tous les quinze jours). Il y a 337 éboueurs pour l'arrondissement. La moitié des effectifs est en charge de la collecte, de l'entretien des rues et du ramassage des feuilles.

**Dégâts causés par les pigeons :** nourrir des pigeons sur la voie publique est interdit et passible d'une amende.

**Poubelles jaunes (papiers, emballages, cartons) :** Un ramassage est prévu deux fois par semaine dans le 16<sup>e</sup> à partir d'avril.

**Poubelles vertes :** elles sont souvent fouillées, dans un but de récupération, ce qui n'est pas interdit à condition de ne pas répandre les déchets sur le trottoir. Les containers ne doivent pas être sortis le soir, mais une heure avant l'arrivée des bennes et rentrés un quart d'heure après.

**Place du Père Marcelin-Champagnat :** Il est prévu d'installer des éléments de verdure, sur proposition de l'Hôtel de Ville.

**Mise à l'heure des horloges parisiennes :** un marché d'entretien a été attribué et se met en place.

**Promotion du patrimoine de l'arrondissement :**

Excellente idée que G. Leban estime appliquée dans les bulletins municipaux (depuis plus de trois ans, une rubrique sur le patrimoine de l'arrondissement figure régulièrement dans le bulletin trimestriel de XVI<sup>e</sup> Demain).

**Conservatoire :** des travaux de rénovation justifiés par des tassements de terrain seront réalisés de septembre 2006 à juin 2007. Certaines activités seront déplacées dans ou hors arrondissement, d'autres seront mises en sommeil.

Vous pouvez consulter le compte-rendu intégral de chaque conseil de quartier sur le site de la mairie du 16<sup>e</sup> :

[http://www.mairie16.paris.fr/mairie16/jsp/Portail.jsp?id\\_page=20](http://www.mairie16.paris.fr/mairie16/jsp/Portail.jsp?id_page=20)

## RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION

Depuis janvier 2004, le recensement de la population organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes annuelles.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, comme Paris et ses vingt arrondissements, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% de leur population dispersée sur l'ensemble du territoire. Sur une période de 5 ans, tout le territoire des communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40% de leur population ainsi constitué.

Le recensement permet d'appréhender la population légale de la commune. Il a des conséquences importantes en matière fiscale, sociale ou électorale. Il sert de base au calcul de la dotation globale de fonctionnement d'une commune. Il permet également d'obtenir des statistiques économiques indispensables à l'élaboration des politiques nationales ou municipales.

A l'issue des deux derniers recensements rénovés en 2004 et 2005 dont les résultats font l'objet de premières études par l'INSEE, il apparaît que le chiffre de la population du 16<sup>e</sup> subit une baisse de 14 % par rapport au recensement général de 1999, ce qui ne reflète pas la réalité de la situation de l'arrondissement. 161 773 en 1999, 139 000 estimés en 2004.

Différentes raisons peuvent être invoquées : l'absence de gardiens d'immeubles, remplacés par des codes et des interphones interdisant l'accès des bâtiments aux agents recenseurs, la méfiance envers les agents recenseurs, la crainte de dévoiler sa vie privée, le désintérêt des habitants pour la vie de la commune. Le gros point noir se situe au niveau des chambres de service dont il est pratiquement impossible de connaître le statut et qui, par conséquent, apparaissent dans les résultats comme logements vacants.

En 2006, le recensement débutera le 19 janvier et se poursuivra jusqu'au 25 février 2006.

Les habitants pourront savoir s'ils sont concernés cette année par cette opération et connaître le nom de leur agent recenseur en appelant Mme Wargnier ou Mme Labre son adjointe, au 01 40 72 16 57 ou 16 61.

## ANTENNES RELAIS et PRINCIPE de PRÉCAUTION

Après la signature de la charte sur la téléphonie mobile en 2003 entre la mairie de Paris et les opérateurs, on pensait que les associations virulentes à l'égard des antennes relais de téléphonie mobile allaient arrêter leur campagne d'intoxication fondée sur des témoignages instinctifs et irrationnels.

Le renouvellement de la charte est l'occasion pour les représentants de ces associations de revenir à la charge et de demander un abaissement de la norme d'émission à 0,6 Volt/mètre, sans qu'une justification sérieuse soit avancée, l'ancienne norme de 2 Volt/mètre ne l'étant d'ailleurs pas plus.

Rappelons que les normes françaises, au niveau des normes internationales, se situent à 41 V/m (GSM) et 61 V/m (UMTS) et que les ondes électromagnétiques concernées ne sont pas ionisantes, contrairement aux rayons X ou  $\gamma$ .

Soulignons aussi :

- que le niveau décroît rapidement en fonction du carré de la distance : nous le constatons quotidiennement, dans la gamme des ondes visibles, quand nous éloignons notre journal d'une source lumineuse,
- que les émetteurs sont très directifs, en pinceau très étroit : les bâtiments sous les antennes ne reçoivent que des champs faibles,
- que les matériaux affaiblissent fortement les champs (murs, cloisons, ...).

Toutefois un nouveau risque, celui-la réel, apparaît : la prolifération inéluctable des antennes relais sur nos toits, si la norme était abaissée.

Aucune argumentation présentée par les représentants de ces associations ne repose jusqu'ici sur des raisons sérieuses. Nous ne contestons pas le besoin de prendre un minimum de précautions dans l'utilisation des téléphones portables. Une exposition prolongée contre l'oreille n'est sans doute pas souhaitable, encore que rien n'est encore prouvé dans cette utilisation.

Annoncer que les neurones d'une souris sont échauffés par des ondes électromagnétiques, c'est dire qu'il ne faut pas laisser son chat dans un four à micro-ondes. La belle découverte !

Par ailleurs, certains émettent des avis en dehors de leur domaine de compétence et présentent des pétitions comme des études scientifiques.

Le public a besoin d'être rassuré et le principe de précaution brandi de façon intempestive est souvent l'argument suprême de ceux qui n'en ont pas. Notre société veut supprimer tous les risques alors que le risque est inhérent à la vie et que tous les jours nous en prenons !

Conduire une voiture est risqué, le principe de précaution exigerait qu'on interdise la circulation automobile.

La pratique des sports conduit à des accidents, le principe de précaution conduit à interdire la pratique des sports.

Une viande grillée contient des molécules cancérigènes, le principe de précaution exigerait l'interdiction des grillades.

Les rayons ultraviolets sont dangereux, le principe de précaution devrait conduire à interdire l'accès aux plages en été...

Les exemples de conduites risquées sont nombreux, mais acceptés (conduite automobile, sports, alimentation, cigarettes, UV, utilisation d'appareils électriques, ...). Il est raisonnable de replacer la probabilité de risque dans un contexte de vie normale. L'exposition aux ondes électromagnétiques n'est certainement pas parmi les risques les plus élevés. Le principe de précaution « ne peut pas être utilisé comme prétexte pour des actions protectionnistes ». (Communication de la Commission UE, du 2 février 2000)

En bref, soyons vigilants, surtout pour l'esthétique de nos toits, utilisons une oreillette pour les longues communications téléphoniques, mais n'affolons pas les populations au nom d'hypothèses à ce jour encore non vérifiées.

### Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16<sup>e</sup> arr.

Auteuil-Sud	Lundi 27 mars	Muette-Sud	Mercredi 10 mai	Dauphine	Jeudi 1 <sup>er</sup> juin
Auteuil-Nord	Vendredi 7 avril	Muette-Nord	Mercredi 17 mai	Chaillot	Mercredi 21 juin

### CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

Date	Equipe	Date	Equipe	Date	Equipe
Samedi 7 janvier 2006	Narbonne	Vendredi 20 janvier	Neath-Swansea	Samedi 11 mars	Perpignan
Samedi 1 ou Dimanche 2 avril	¼ de finale Coupe d'Europe	Samedi 8 avril	Clermont-Auvergne		

Vous pouvez aussi consulter le site Internet du Stade Français : <http://www.stade.fr/> ou le site de la Ligue de rugby <http://www.lnr.fr/>

## COURRIER DES LECTEURS (Quelques extraits)



### Anciens locaux de la SNCF de la Porte d'Auteuil

« le classement de ces locaux avec ses grilles et ses pavés, et la préservation intacte de la coulée verte, trésor de la biodiversité dans une ville.

« Je ne vois avec horreur que le désir de transformer ce poumon de vie en jardin municipal, ou de détruire verrières et entrepôts, ainsi que la magnifique grille en fer forgé qui longe ces locaux.

« La fermeture de l'accès par l'escalier situé boulevard Montmorency encourage sa dégradation. Les entrepôts ont été vandalisés par l'enlèvement de leurs fenêtres, qui ont été murées. ... Tout est fait pour encourager la dégradation de ce site rare et merveilleux. A peu de frais, il pourrait lui être rendu toute sa beauté, comme l'on peut le voir sur la façade sud qui est exploitée. Il est urgent de faire restaurer la grille, comme on le fait en ce moment avec celles des blocs Auteuil-Suchet. Ces immeubles forment un ensemble parallèlement au site SNCF, et il est urgent de le sauver afin de préserver l'harmonie et l'homogénéité du Boulevard Suchet. »

Elizabeth Schumann

### Journée de la citoyenneté

« Ce genre de barbarisme à la mode est bien plus nocif à la précision du Français que tous les franglais et verlangs. La citoyenneté est un état administratif : on est citoyen français, ou citoyen étranger, ou privé de ses droits civiques. Le mot citoyen ne porte aucune connotation qualitative en bien ou en mal, et n'est pas un qualificatif mais un substantif.

« Quand, à la révolution, on a créé des milices citoyennes, ce mot a été employé pour indiquer la source de recrutement, comme on a pu parler de milices paysannes pour faire régner l'ordre dans les campagnes. « Le mot à employer ici est sans conteste aucun : « journée du civisme ». « L'adjectif correspondant est civique, tant au sens juridique (droits civiques) que qualitatif (un comportement civique).

« A employer le langage des jargonneurs, on en arrivera à dire que tel individu qui est citoyen n'est pas citoyen, car il laisse son chien divaguer, alors que cet Anglais qui n'est pas citoyen est très citoyen, car il se comporte bien dans la cité. »

Georges Viala

### Station RER Boullainvilliers

« Il n'est pas rare qu'en plein horaire de travail ..., les guichets de cette station soient désertés par le personnel, sans explication. Le fait est tellement fréquent qu'un écriteau ... parfaitement imprimé a été confectionné, demandant au public « d'excuser pour le dérangement ».

« Il en résulte que les gens qui veulent acheter un titre de transport se voient renvoyer sur des machines, qui sont parfois en panne, et surtout que les escalators soient arrêtés : la montée depuis le quai est longue et pénible aux gens âgés, aux personnes encombrées de colis...

« Il est incohérent d'inciter les Parisiens à utiliser les transports publics et de tolérer de pareils manquements au service public. »

Georges Viala



### Coulée verte et Tramway

« Je partage tout à fait l'avis des quelques 10.000 résidants qui n'étaient pas d'accord sur l'utilité du prolongement de la ligne de tramway dans le sud de Paris...

« Je crois, en effet, que l'établissement d'une ligne de tramway sur les boulevards des Maréchaux entraînera de grandes complications, qu'elle soit située sur les trottoirs ou dans le centre des boulevards. Les encombrements qui seront créés, notamment dans de grands carrefours comme celui de la Porte Maillot, seront aux heures de pointe inimaginables.

« Par contre, j'ai, à plusieurs reprises et dans différentes circonstances, exprimé le souhait que soit rétabli le chemin de fer de ceinture qui était réalisé, de façon prémonitoire, par nos grands-parents. Il suffirait de rétablir les voies et d'y mettre un matériel moderne et silencieux, afin qu'il ne soit pas gênant pour les riverains. Ainsi les transports dans la périphérie sud de Paris pour les grandes et moyennes distances seraient rétablis de façon correcte, laissant aux autobus PC l'acheminement des voyageurs sur des petites distances.

« J'ai le sentiment qu'il faut tout faire pour ne pas laisser détruire complètement cette Petite Ceinture qui pourrait, aujourd'hui, rendre des services inespérés. »

Yves Monod



### Rue Berton

« J'ai été particulièrement choqué en voyant ce qu'il a été fait de la rue Berton : ruelle villageoise, citée dans tous les guides spécialisés sur Paris, transformée en une « moderne » rue avec trottoirs et alignements de potelets.

« Qui a décidé cela ? Combien cela nous a coûté ?

« De même pour la place Possoz refaite deux fois en dix ans, pour le plus grand plaisir des pigeons.

« Mais qui sont les pigeons ? »

Gérard Blard

A suivre, en avril...

## JEAN-BOUIN, LE GRAND CHAMBARDEMENT ?

Au risque de passer pour des ennemis du Sport, après notre combat contre l'extension de Roland-Garros dans le Bois de Boulogne, il va falloir engager le fer contre l'Hôtel de Ville pour préserver le caractère familial et omnisports de ce sympathique club de notre arrondissement.

Paris-Jean-Bouin compte une section de tennis, une section de hockey sur gazon, de l'athlétisme et le rugby du sous-concessionnaire, le Stade Français.

C'est cette dernière discipline qui menace la tranquillité de Paris-Jean-Bouin, par son dynamisme même.

Fort de ses succès, le Stade Français, veut s'agrandir en remodelant son ou ses terrains et en créant environ 20 000 places de tribune au lieu des 8 000 places actuelles.



Ce projet ne peut se réaliser qu'en éliminant le hockey et les pistes d'athlétisme utilisées par de nombreuses écoles du quartier.

Les 3 500 membres de Paris-Jean-Bouin sont scandalisés par ce projet autoritaire. Ils protestent vigoureusement et appellent au secours.

Les riverains, eux, en outre, craignent, que la surélévation des tribunes ne dresse un mur de la honte devant leurs fenêtres.

De plus, sauf à créer de vastes parkings souterrains, tous redoutent l'augmentation des embouteillages les jours de matches. Ils sont déjà à la peine lors des

rencontres au Parc des Princes et ne veulent pas voir se rajouter cette nouvelle nuisance.

Nos associations ont donc alerté les élus du quartier et les députés. Elles prennent l'attache de l'Hôtel de Ville et du Ministère des Sports, pour comprendre pourquoi le Stade Charléty, financé par les contribuables, reste inutilisé, alors que les 30 rugbymen professionnels du Stade Français ne déchoiraient pas en allant jouer dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, à Charléty !

Le député des Hauts de Seine, Pierre-Christophe Baguet, a posé une question au Ministre des Sports dont la réponse, en date du 7 novembre, est un parfait exemple de la langue de bois administrative...

Le 13 décembre, le Maire de Paris est venu inaugurer, à Jean-Bouin, le « Centre d'Expertise du Team Lagardère » et en a profité pour annoncer la création d'un « beau stade de rugby de 20 000 places !!! »

Comme l'a aussitôt rapporté le journal l'Equipe : « c'est vouloir faire entrer un édredon dans une valise ».

Mais nous, les associations, nous avons vu des esquisses où la Mairie, pour satisfaire le Stade Français, dont le programme est incompatible avec celui du Team Lagardère, prévoit de déporter le hockey et l'athlétisme dans le Bois de Boulogne, et plus précisément sur l'hippodrome d'Auteuil ; donc encore du béton dans le Bois. Sans parler du fameux Dôme, de Roland-Garros qui tourne à nouveau autour de la Porte d'Auteuil.

Nous sommes donc prêts à la mobilisation pour lutter contre une décision arbitraire prise sans aucune concertation.

L'année 2006 va encore être bien animée...

**Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN – 4, Place de Mexico 75116 Paris**

**Responsable de la publication : Simonne PAREZ**

**Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Marie Moes et Françoise Manoncourt ;**

François Douady, Valère Gros, Claude Muyard, Daniel Mortgat et Jacques Remond

Photos : Valère Gros, Claude Muyard.